Image not found or type unknown

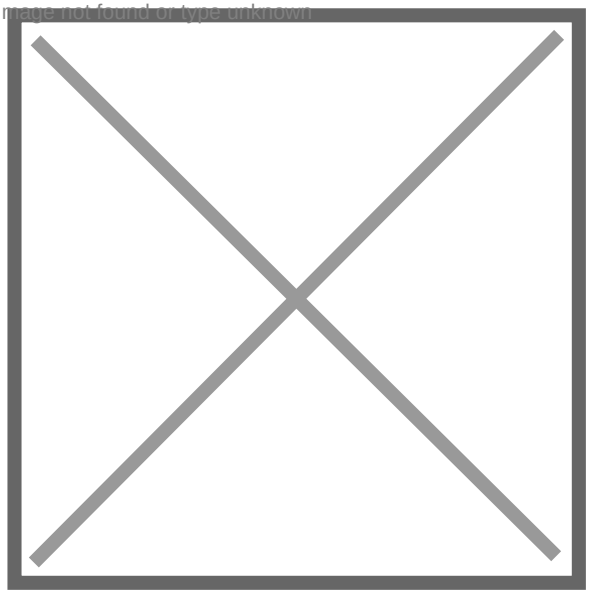

Reparation garantie. expert. frais de gardiennage

Par **expertisa**, le **09/10/2011** à **13:37**

Désolée suite à faute manip, je remets le post non terminé :
Bjr, Je donne ma voiture chez Renault (A) à 800 m de chez moi fin Juin (380E) suite calages nombreux sur route ou non, puis le 31/07 (même panne) et Fin Sept, chez Renault (B) (plein centre ville) en "cata" car HS et obligée de la pousser tous les 2 mètres, où j'exige 1 réparation ds le cadre de la garantie (avec facture). Ils rechignent et me font signer un OR en indiquant juste "les symptomes supplémentaires". Je tel à ma PJ pour conseils. Puis je tel à A (je n'ai que la secrétaire) qui doit tel à B pour savoir qui répare... Le jeudi 15h44: fax+ Recommandé AR (rappels des faits + symptomes +article 1147) à A+B en sommant A de "faire ou faire faire" les réparations. A 17h45, A me laisse un message : "merci de me dire ce qu'a votre voiture" (??). Le vendredi 14h, je demande à un ami d'aller voir A pour lui "ré-expliquer" (!!!). La gérante lui demande dans un 1er temps d'aller chercher la voiture (tjrs dangereuse) et devant son refus, l'emmène (???) avec 1 des employés prendre la voiture chez B. (Le tout sans m'appeler donc sans mon OK ni de l'un ni de l'autre. A17h je tel à la PJ (car trop grave) qui m'ordonne de ne plus tel aux garages et leur envoyer le dossier pour qu'ils interviennent. J'envoi courrier par mail (fichier joint) + factures par fax à 17h30. Sans nouvelles le mardi j'appelle la PJ qui n'a pas su (??) ouvrir (d'après leur mail) mon fichier joint mais sans me tel. Colère, je le renvoi en copié-collé. Ils ouvrent aussitôt le dossier pour demander expertise, je demande pour les frais, et ils m'assurent que tout est prix en charge... Ils me tel le mercredi pr me donner le nom de l'expert qui me précise le vendredi par téléphone qu'un délai minimum légal de 21 jours est nécessaire avant l'expertise (et aucun délai maxi après). Le samedi je reçois 1 courrier de la PJ, me rappelant que les frais d'expert sont pris en charge (à concurrence de 800E), mais me précisant que "je dois laisser les choses en l'état" (????????) et que les frais de gardiennage ne sont pas pris en charge... GGGGGGRRRRRRRHHHHHHHH !!!! L'assurance de ma voiture (AXA également !!!!!) ne prendrai (apparemment !) en charge les frais de gardiennage que dans le cas d'un

dépannage par leur intervention.
Mais moi je n'ai pas fait appel à une dépanneuse puisque ma voiture est semi-roulante d'une part, et dans le cadre d'une réparation sous garantie RENAULT (prévoyant la réparation dans n'importe quel garage. RENAULT ayant un devoir de "Conseil", "moyens" et "résultat", et de réparation. Devrais-je payer les frais de gardiennage, avant, pendant et après l'expertise et POURQUOI devrais-je les payer ? SURTOUT si mon véhicule est considéré par l'expert comme "mal réparé" d'une part, et/ou dont la valeur est moindre par rapport aux réparations. Quels recours aies-je ?????? Dois-je me suicider ? (je sors de l'hopital pour cela hier soir !!!)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés